



Perte de voiture de fonction sans comensation

Par **amigo50**, le **17/03/2013** à **19:03**

BonjourrrnIl y a presque 5 ans j'ai suspendu mon contrat de travail en accord avec mon employeur. Jusque là, je disposait d'une voiture de fonction à usage presque exclusivement privé. A mon retour, j'ai retrouvé tous mes avantages et mon salaire, mais sans la voiture. A tous ceux à qui l'entreprise avait enlevé la voiture, elle a proposé une indemnité, en ce qui me concerne elle a refusé. Tout dernièrement elle a accédé à me compenser me de manière purement symbolique. J'ai refusé et j'ai décidé de m'adresser aux prud'hommes.rnEst ce jouable? un avis?rnMerci d'avance.

Par **Ales**, le **17/03/2013** à **19:15**

Bonjour,rnLa voiture de fonction à disposition est-elle stipulée dans votre contrat de travail ?

Par **amigo50**, le **17/03/2013** à **19:16**

non, mais elle figurait sur mon bulletin de salaire durant 8 annnées.